

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

NEOTARTRE

Version 1.0

Date d'impression 08.04.2017

Date de révision 07.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : NEOTARTRE
Nom de la substance : acide phosphorique 75%
No.-Index : 015-011-00-6
No.-CAS : 7664-38-2
No.-CE : 231-633-2
No. enr. REACH EU : 01-2119485924-24-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : HAPIE
6 RUE DE L'ÉPINETTE
77340 PONTAULT COMBAULT
Téléphone : +33(0)1 64 43 83 34
Téléfax : +33(0)1 64 43 83 42
Adresse e-mail : hapie@hapie.net
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H314
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention : P280
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Intervention	:	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
		P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide phosphorique

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
acide phosphorique			
No.-Index : 015-011-00-6	≥ 25 - < 100	Met. Corr.1 Skin Corr.1B	H290
No.-CAS : 7664-38-2			H314
No.-CE : 231-633-2			
No. enr. : 01-2119485924-24-xxxx			
REACH EU			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO ₂ .
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion. Se décompose par chauffage. En cas d'incendie : Oxydes de phosphore, Phosphine, La formation de fumées
--------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

caustiques est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Polypropylène; Polyéthylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter l'humidité. Le produit est hygroscopique.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
------------	--------------------	-------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 2,92 mg/m3

DNEL
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 0,73 mg/m3

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

1 mg/m³

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

2 mg/m³

Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

0,5 ppm, 2 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

0,2 ppm, 1 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné: B-P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène

délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle
délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : inodore
Seuil olfactif : Non applicable
pH : < 1 (20 °C)

Point de congélation/intervalle de congélation	: -11,8 °C solution 30%
	-41,9 °C solution 50%
	-20 °C 75 % solution
	4 °C solution 80%
	7 °C 85 % solution
	21 °C solution 85%
Point/intervalle d'ébullition	: 101,8 °C solution 30%
	solution 50%
	75 % solution
	solution 80%
	85 % solution
	solution 85%
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,04 hPa (20 °C) solution 85%
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,17 g/cm ³ (20 °C) solution 30%
	1,33 g/cm ³ (20 °C) solution à 50%
	1,57 g/cm ³ (20 °C) 75 % solution
	1,68 g/cm ³ (20 °C) solution 85%
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 2,0 - 32 mPa.s (30 °C)
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Législation UE: Non explosif
Explosibilité	: Peut dégager de l'hydrogène en réagissant avec des métaux.
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux : Corrosif pour les métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Alcalis, Métaux, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Phosphine, Oxydes de phosphore, La combustion produit des fumées caustiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

donnée non disponible

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation

Peau

donnée non disponible

Yeux

donnée non disponible

Sensibilisation

donnée non disponible

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

donnée non disponible

Exposition répétée

donnée non disponible

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Composant:**acide phosphorique****No.-CAS 7664-38-2**

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 oral : 2600 mg/kg (Rat, femelle) (OCDE ligne directrice 423)

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

DL50 dermal : 2740 mg/kg (Lapin)

Irritation

Peau

Résultat : effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : effets corrosifs (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : Expérience chez l'homme
non sensibilisant(e)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Tératogénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères) (OCDE ligne directrice 473)

Tératogénicité

NOAEL : ≥ 410 mg/kg

Teratog.

(Rat)

Il n'y a aucune preuve des effets sur la reproduction.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : >= 500 mg/kg
Mère

(Rat)

(Oral(e))

(OCDE ligne directrice 422)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
-------------------	---------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 138 mg/l (Gambusia affinis; 96 h)

CL50 : 3 - 3,25 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h)
(Immobilisation; OCDE Ligne directrice 202)

algue

NOEC : 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

CE50 : > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE50 : 270 mg/l (boues activées)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
-------------------	---------------------------	--------------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
-------------------	---------------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Pas pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
-------------------	---------------------------	--------------------------

Mobilité

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
-------------------	---------------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
-------------------	---------------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Les effets nocifs aux organismes aquatiques également dues à pH-décalent.
Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
RID : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de 8; C1; 80; (E)

restriction en tunnels)

RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) : 8; C1; 80
IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) : 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-633-2; Listé

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

France. INRS, tableaux : Table : A; Listé
des maladies
professionnelles

**État actuel de notification
acide phosphorique:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-633-2
ENCS (JP)	OUI	(1)-422
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-422
KECI (KR)	OUI	KE-27427
NZIOC	OUI	HSR001545
NZIOC	OUI	HSR001571
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Abréviations et acronymes

FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane

<p>LOAEC</p> <p>LOAEL</p> <p>LOEL</p> <p>NLP</p> <p>NOAEC</p> <p>NOAEL</p> <p>NOEC</p> <p>NOEL</p> <p>OCDE</p> <p>LEP</p> <p>PBT</p> <p>PNEC</p> <p>STOT</p> <p>SVHC</p> <p>UVCB</p> <p>vPvB</p> <p>Information supplémentaire</p>	<p>concentration minimale avec effet nocif observé</p> <p>dose minimale avec effet nocif observé</p> <p>dose minimale avec effet observé</p> <p>ne figure plus sur la liste des polymères</p> <p>concentration sans effet nocif observé</p> <p>dose sans effet nocif observé</p> <p>concentration sans effet observé</p> <p>dose sans effet observé</p> <p>Organisation de coopération et de développements économiques</p> <p>limite d'exposition professionnelle</p> <p>persistant, bioaccumulable et toxique</p> <p>concentration prédite sans effet</p> <p>toxicité spécifique pour certains organes cibles</p> <p>substance extrêmement préoccupante</p> <p>substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques</p> <p>très persistant et très bioaccumulable</p>
<p>Les principales références bibliographiques et sources de données</p>	<p>: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.</p>
<p>Méthodes utilisées pour la classification</p>	<p>: La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.</p>
<p>Informations de formation</p>	<p>: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.</p>
<p>Autres informations</p>	<p>: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent</p>
<p>800000000242 / Version 1.0 18/34 FR</p>	

document.

|| Indique la section remise à jour.

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle	3	NA	0, 1, 7, 9a, 9b, 13, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 32, 34, 35, 37, 39	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15, 19, 22, 23	2, 3, 4, 6a, 6b, 6d	NA	ES1460
2	Utilisation professionnelle	22	NA	9a, 9b, 12, 14, 15, 31, 35, 37, 38	5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 25	8a, 8b, 8c, 8e	NA	ES1470
3	Utilisation privée	21	NA	12, 31, 35, 38, 39	NA	8a, 8b, 8e	NA	ES1513

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	<p>PC0: Autres (utilisation des codes UCN)</p> <p>PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité</p> <p>PC7: Métaux et alliages de base</p> <p>PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants</p> <p>PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler</p> <p>PC13: Carburants</p> <p>PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie</p> <p>PC19: Intermédiaire</p> <p>PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation</p> <p>PC21: Substances chimiques de laboratoire</p> <p>PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir</p> <p>PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage</p> <p>PC25: Fluides pour le travail des métaux</p> <p>PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication</p> <p>PC32: Préparations et composés à base de polymères</p> <p>PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication</p> <p>PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)</p> <p>PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau</p> <p>PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/ métaux) à haute température; dans un cadre industriel</p> <p>PROC23: Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/ métaux) à haute température</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC3: Formulations dans les matériaux</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre</p>
800000000242 / Version 1.0	
21/34	
FR	

	substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères	
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC3, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6d		
Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le rejet d'acide est négligeable à cause de sa faible pression de vapeur
	Eau	La production d'acide peut potentiellement se trouver dans les émissions aquatiques et localement augmenter la concentration de phosphate et diminuer le pH de l'environnement aquatique, Le pH des effluents industriels est normalement mesuré fréquemment et peut être neutralisé facilement, Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., L'efficacité du procédé est maximisé de telle manière que l'émission dans les eaux usées soit minimale, En plus, la substance peut être précipitée dans les eaux usées en ajoutant des ions métalliques, Les eaux usées doivent être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et encore neutralisées si nécessaire
	Sol	Infiltration, neutralisation partielle, dispersion, dilution
	Sédiment	Il n'y aura pas d'absorption de matière particulaire ou de surfaces
	Les technologies de contrôle et/ les procédures sont nécessaires pour minimiser les émissions et l'exposition résultant pendant les étapes de nettoyage et d'entretien L'acide ne doit pas se trouver dans les déchets solides ni atteindre l'air à cause de sa faible pression de vapeur et sa forte solubilité dans l'eau De part sa forte solubilité dans l'eau et sa faible pression de vapeur, l'acide se trouve principalement dans le sol et l'eau Ici, l'acide se dissocie progressivement en affectant le pH du milieu receveur Une bioaccumulation n'est pas à envisager. La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	L'acide va se dissocier et sera neutralisé avant l'arrivée dans la STEP
	Méthodes d'élimination	Le produit neutralisé peut être reversé conformément à la réglementation
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2,		
80000000242 / Version 1.0		
22/34		FR

PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC22, PROC23				
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 10% - 100%		
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, solide		
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour		
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour		
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Préparations liquides PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC9, PROC14, PROC15)			
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 97 %)(Préparations liquides PROC8b)			
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 50 %)(Préparations liquides PROC19)			
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 82 %)(Solide, faible empoussièrément PROC7)			
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Solide, faible empoussièrément PROC22, PROC23)			
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur</p> <p>L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles</p> <p>Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée</p> <p>S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p>			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>porter des gants de protection chimique.</p> <p>Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.</p> <p>Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.</p> <p>Porter des bottes de caoutchouc.</p> <p>Matériau : gants chloroprène ou équivalent</p> <p>Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives</p> <p>En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.</p>			
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 75 %)(Préparations liquides PROC3, PROC4, PROC5, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15)			
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 80 %)(Préparations liquides PROC10)			
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source				
Environnement				
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.				
Travailleurs				
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC22, PROC23: MEASE				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	liquide, Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée,	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,04mg/m ³	0,04
800000000242 / Version 1.0		23/34		FR

	sans protection respiratoire			
PROC2	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,401mg/m ³	0,401
PROC3	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m ³	0,301
PROC4, PROC5, PROC9, PROC14, PROC15	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,501mg/m ³	0,501
PROC8b	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (97% d'efficacité), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,601mg/m ³	0,601
PROC10	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec équipement de protection respiratoire (80%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m ³	0,802
PROC13	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m ³	0,802
PROC19	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, Efficacité moyenne, Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0054mg/m ³	0,0054
PROC1, PROC2	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,01
PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m ³	0,1
PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC19	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,5
PROC7	Solide, faible empoussièrement.,	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,18mg/m ³	0,18

	Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, 82% d'efficacité, sans protection respiratoire			
PROC22	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,7mg/m ³	0,7
PROC23	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,2mg/m ³	0,2
Les expositions orales n'ont pas été évaluées car ce n'est pas une voie d'exposition prévisible au vu des usages prescrits. L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.				
4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition				
Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.				
Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH				
<p>Stocker dans une zone fraîche, sèche, propre et bien ventilée à l'écart de produits alcalins et de métaux Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail. Ne pas stocker sous la lumière directe du soleil Ne pas entasser les containers Ne pas stocker à des températures proches du point de congélation. Matériaux compatibles : acier inoxydable 316-L, Polyéthylène haute densité, verre Utiliser des systèmes clos ou couvrir les contenants ouverts (ex : écrans) Transport par tuyaux, remplissage/vidange technique des barils avec des systèmes automatisés (pompes à suction etc.) Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignées pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre) Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail</p>				
80000000242 / Version 1.0				
25/34				
FR				

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation professionnelle		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC25: Autres opérations de travail à chaud avec des métaux	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8e		
Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le rejet d'acide est négligeable à cause de sa faible pression de vapeur
	Eau	La production d'acide peut potentiellement se trouver dans les émissions aquatiques et localement augmenter la concentration de phosphate et diminuer le pH de l'environnement aquatique, Le pH des effluents industriels est normalement mesuré fréquemment et peut être neutralisé facilement, Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les
80000000242 / Version 1.0		
26/34		
FR		

		variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les eaux usées doivent être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et encore neutralisées si nécessaire, Des règles différentes s'appliquent aux utilisateurs professionnels en ce qui concerne le contrôle de leurs effluents, Il est nécessaire que le débit de rejet dans les eaux usées municipales ou dans l'eau de surface ne cause pas de variation significative de pH, L'efficacité du procédé est maximisé de telle manière que l'émission dans les eaux usées soit minimale, En plus, la substance peut être précipitée dans les eaux usées en ajoutant des ions métalliques
	Sol	Infiltration, neutralisation partielle, dispersion, dilution, Pour les rejets dans le sol lors d'utilisations de fertilisateurs, le pH sera naturellement neutralisé par le support avant d'atteindre les eaux souterraines
	Sédiment	Il n'y aura pas d'absorption de matière particulaire ou de surfaces
	<p>Les technologies de contrôle et/ les procédures sont nécessaires pour minimiser les émissions et l'exposition résultant pendant les étapes de nettoyage et d'entretien</p> <p>L'acide ne doit pas se trouver dans les déchets solides ni atteindre l'air à cause de sa faible pression de vapeur et sa forte solubilité dans l'eau</p> <p>De part sa forte solubilité dans l'eau et sa faible pression de vapeur, l'acide se trouve principalement dans le sol et l'eau</p> <p>Ici, l'acide se dissocie progressivement en affectant le pH du milieu receveur</p> <p>Une bioaccumulation n'est pas à envisager.</p> <p>La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates.</p>	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	L'acide va se dissocier et sera neutralisé avant l'arrivée dans la STEP
	Méthodes d'élimination	Le produit neutralisé peut être reversé conformément à la réglementation, Les résidus de containers ou les containers usés doivent être éliminés conformément aux exigences locales
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC25		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations au-delà de 25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Cette substance est utilisée pendant la phase de production de différents produits de nettoyage, même si la quantité dans le produit final est limitée à cause de sa réactivité, La quantité utilisée par travailleur diffère d'une activité à l'autre	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour(Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9,
80000000242 / Version 1.0		
27/34		
FR		

		PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	> 4 heures / jour(Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	80 Fois par jour(nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Durée d'exposition	0,1 min(nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	8 Fois par jour(nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Durée d'exposition	60 min(nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Solide, faible empoussièrément PROC25)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 50 %)(Préparations liquides PROC5)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Parce que la substance est corrosive, les mesures de gestion des risques pour l'homme doivent se focaliser sur la prévention du contact direct avec la substance</p> <p>Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour</p> <p>a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur</p> <p>L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles</p> <p>Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée</p> <p>S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.</p> <p>Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.</p> <p>Porter des bottes de caoutchouc.</p> <p>porter des gants de protection chimique.</p> <p>Matériau : gants chloroprène ou équivalent</p> <p>Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives</p> <p>En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.</p>	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(Préparations liquides PROC5)	
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC25		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Cette substance est utilisée pendant la phase de production de différents produits de nettoyage, même si la quantité dans le produit final est limitée à cause de sa réactivité, La quantité utilisée par travailleur diffère d'une activité à l'autre	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour(Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour
80000000242 / Version 1.0		
28/34		
FR		

		surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)		
	Fréquence d'utilisation	> 4 heures / jour(Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)		
	Fréquence d'utilisation	80 Fois par jour(nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)		
	Durée d'exposition	0,1 min(nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)		
	Fréquence d'utilisation	8 Fois par jour(nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)		
	Durée d'exposition	60 min(nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)		
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Parce que la substance est corrosive, les mesures de gestion des risques pour l'homme doivent se focaliser sur la prévention du contact direct avec la substance</p> <p>Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour</p> <p>a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur</p> <p>L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles</p> <p>Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée</p> <p>S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p>			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.</p> <p>Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.</p> <p>Porter des bottes de caoutchouc.</p> <p>porter des gants de protection chimique.</p> <p>Matériau : gants chloroprène ou équivalent</p> <p>Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives</p> <p>En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.</p>			
	Porter un masque de purification d'air APF20 (Efficacité: 95 %)(Préparations liquides PROC11)			
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source				
Environnement				
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.				
Travailleurs				
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC25: MEASE				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	Solide, faible empoussièrem., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire,	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,5
80000000242 / Version 1.0				
29/34				
FR				

	Utilisation à l'intérieur.			
PROC11	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, 72% d'efficacité, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,275mg/m ³	0,275
PROC15	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m ³	0,1
PROC25	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,4mg/m ³	0,4
PROC5	Liquide peu volatil, Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%, avec ventilation avec aspiration localisée, Efficacité moyenne, avec équipement de protection respiratoire (90%), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,541mg/m ³	0,541
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	Liquide peu volatil, Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m ³	0,03
PROC11	Liquide peu volatil, Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, Avec masque respiratoire APF 20, (95% d'efficacité), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m ³	0,301
PROC15	Liquide peu volatil, Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,006mg/m ³	0,006

Les expositions orales n'ont pas été évaluées car ce n'est pas une voie d'exposition prévisible au vu des usages prescrits. L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.
Stocker dans une zone fraîche, sèche, propre et bien ventilée à l'écart de produits alcalins et de métaux
Etant donné que les systèmes automatisés, clos et que les ventilations avec aspiration localisée sont moins facile à mettre en place pour l'utilisation professionnelle, des mesures liées au produit doivent être prises (par exemple faible concentration) ainsi que des bonnes pratiques qui évitent le contact direct avec la peau ou les yeux; il est important d'éviter la formation d'aérosols et d'éclaboussures et d'associer à ces mesures un équipement de protection individuel
Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation privée		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Il n'y a pas de mesure de gestion du risque spécifique liée à l'environnement.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Chimique/biologique
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les batteries doivent-êtr recyclée autant que possible (ex : envoi dans un centre de recyclage des déchets).
	Méthodes d'élimination	Les matériaux d'emballage contaminés contiendront des quantités de substance négligeables, Ce sera éliminé comme déchet domestique/municipal, La substance ne doit pas causer un effet significatif sur le pH de l'environnement quand il est incinéré ou jeté en décharge
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC31, PC35, PC38, PC39		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,110 kg
80000000242 / Version 1.0		
32/34		FR

		La substance est utilisée comme électrolyte dans les batteries, De plus, les quantités de produit utilisé dans ces mélanges vont réagir avec d'autres ingrédients dans des réactions acido-basiques et ainsi seulement des résidus de la substance vont rester tel quel dans le produit final		
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour		
	Fréquence d'utilisation	20 minutes/évènement		
	Fréquence d'utilisation	360 jours/ an		
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	<p>Il est nécessaire d'utiliser un étiquetage de l'emballage résistant pour éviter son auto-détérioration et la perte de l'intégrité de l'étiquette pendant une utilisation normale et le stockage du produit. Le manque de qualité de l'emballage provoque la perte physique de l'information sur les dangers et les instructions d'utilisation.</p> <p>Il est nécessaire que les instructions d'utilisation et les informations sur le produit soient fournies au consommateur. Ceci peut efficacement réduire le risque de mauvaise utilisation.</p> <p>Il est conseillé de ne libérer que dans de faibles quantités.</p> <p>Il est exigé que les produits chimiques domestiques, contenant de l'acide à plus de 10%, qui pourraient être accessible aux enfants, soient fourni avec bouchon de protection enfant et un avertissement de danger</p> <p>Se rincer et sécher les mains après usage</p> <p>Ne pas appliquer le produit dans les ouvertures ou fentes de ventilation.</p> <p>Ventiler la pièce après utilisation</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Conserver hors de la portée des enfants.</p> <p>Éviter le contact avec les yeux.</p> <p>En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau</p> <p>Porter des gants appropriés.</p> <p>Utiliser une protection oculaire adaptée.</p> <p>Si les éclaboussures risquent de se produire : Porter des manches longues</p>		
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source				
Environnement				
Utilisations des consommateurs liées aux produits déjà dilués qui vont ensuite être neutralisés rapidement dans les égouts, bien avant d'arriver à la STEP ou l'eau de surface. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.				
Consommateurs				
Pertinent pour tous les PC: ConsExpo Pertinent pour tous les PC: Modèle POEM de UK				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PC	Epandage d'engrais, (solution à max.10%)	Exposition du consommateur par inhalation	0,01mg/m ³	0,014
80000000242 / Version 1.0				
33/34				FR

--	--	--	--	--

Pertinent pour tous les PC	Bain nettoyant (acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,0687mg/m ³	0,094
Pertinent pour tous les PC	Nettoyant pour toilettes (javellisant/acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,085mg/m ³	0,116

Puisque les batteries sont des articles scellés et qu'un rejet direct de la substance associée à leur maintenance n'est pas supposé se produire; l'exposition à l'émission de la substance dans ces étapes du cycle de vie devraient être négligeables et pour cette raison une évaluation de l'exposition n'est pas nécessaire. Même si une exposition accidentelle à la substance en concentration supérieure à 10% est normalement exclue d'une évaluation de sécurité chimique Européenne et une exposition accidentelle n'est pas considérée dans l'évaluation présente, plusieurs mesures de gestion du risque pour les consommateurs ont été incluses dans le dossier. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>